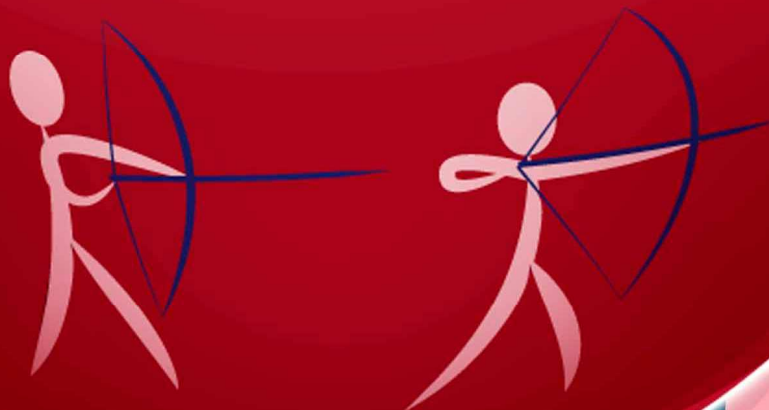




Fédération Sportive et Gymnique du Travail



Commission Fédérale d'Activité Tir à l'Arc



**REGLEMENT D'ORGANISATION TECHNIQUE
ET D'ARBITRAGE**

Mise à jour du : 22 octobre 2016

REGLEMENT D'ORGANISATION TECHNIQUE ET D'ARBITRAGE

1. CONDITIONS MINIMALES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION F.S.G.T.

Il est indispensable que le responsable de l'organisation :

- Désigne un responsable du système de signalisation des temps de tir (sonore au minimum, sonore et visuel de préférence).
- Mette en place un greffe.

2. L'ARBITRE :

- L'arbitre en F.S.G.T n'est pas là pour réprimander les archers mais pour les aider. Le but réel de l'arbitrage est si possible d'intervenir le moins possible et de laisser se développer dans la compétition l'auto arbitrage dans les limites du raisonnable.
- L'arbitre reste une personne indispensable dans notre sport car nous savons par notre vécu son utilité pour les problèmes divers que nous connaissons : sécurité, organisation, conseil, règlement de litige etc.
- Arbitrer, c'est à la fois un savoir-être et un savoir faire .Cela requiert un savoir faire pédagogique et relationnel, et des connaissances réglementaires et techniques.
- Pour les concours : les arbitres seront désignés pour arbitrer une ou plusieurs compétitions avec leur accord lors d'une réunion de la **C.D.A**. Les clubs qui ne respecteront pas ce choix seront exclus du championnat.
- Il y aura au moins un arbitre par départ.
- Si le club organisateur n'a pas d'arbitre désigné par la **C.D.A** il pourra demander à cette dernière qu'un arbitre d'un autre club puisse officier dans leur compétition (ce cas doit rester exceptionnel).

QUI PEUT ETRE ARBITRE ?

- Tout archer ou non-archer licencié à la F.S.G.T.
- Toute personne volontaire, bénévole et validée par son club.
- Etre âgé de 16 ans au minimum.
- A partir de 15 ans toute personne volontaire, en tant que stagiaire associé à un arbitre officiel et ayant suivi la formation d'arbitre. Le diplôme lui sera remis à l'âge de 16 ans.

DEVENIR ARBITRE C'EST ACQUERIR :

- Des connaissances par la formation.
- Des compétences par l'expérience.

ON DEVIENT ARBITRE

- 1^{er} temps par un apprentissage personnel des règlements et un contrôle de savoir.
- 2^{ème} temps par un arbitrage dit stagiaire sous autorité et conseils d'un arbitre confirmé pendant une saison. (avec remise d'une carte de stagiaire).
- 3^{ème} temps fin d'année par confirmation d'aptitude à l'arbitrage par la C.F.A. (avec remise d'un diplôme fédéral).



SECURITE, INSTALLATION ET REGLEMENT A RESPECTER SUR LE PAS DE TIR

ARTICLE 1

Le Club organisateur est responsable de l'installation des buttes de tirs et des limites du terrain. La protection jusqu'à une hauteur de 4 m évite les 15 m de protections derrière le pas de tir.

- Protections extérieures :
- Mur, butte en terre, filet, etc.
 - 5 m libres de chaque côté du sens de tir.
 - 15 m libres derrière la protection.
 - 10 m libres derrière les tireurs.

ARTICLE 2

Dans la mesure des possibilités, les arcs devront être posés à 5 m derrière le pas de tir. Les archers devront se placer derrière les arcs afin de ne pas gêner les tireurs.

2.1 - Par souci de sécurité, il est interdit de tendre un arc, de viser avec un arc, même non armé, vers le public, les tireurs ou les animaux.

La discipline s'apprend dans les Clubs.

2.2 – Appel des tireurs sur le pas de tir : 2 coups de sifflet.

Mélanger les clubs sur les cibles pour le marquage, sinon le club organisateur désigne un marqueur par cible concernée ; un double marquage par cible sera effectué pour les championnats fédéraux. Un exemplaire sera adressé au référent national.

2.3 - Début du tir (sécurité) : 1 coup de sifflet bref ou feu vert.

Après la volée, retour à sa place sans gêner les autres tireurs.

2.4 - Durée totale du tir 2 mn. Après 1 mn 30 avertissement par feu orange ou information par l'arbitre du temps écoulé.

A 2 mn fin de la volée signalée par le feu rouge ou 1 coup de sifflet long.

2.5 - Il y a 2 volées d'essai (1 volée = 3 flèches).

Le tir se déroule sur le rythme AB CD soit :

1 ^{ère} volée d'essai	:	A et B puis C et D
2 ^{ème} volée d'essai	:	C et D puis A et B
1 ^{ère} volée du concours	:	A et B puis C et D
2 ^{ème} volée du concours	:	C et D puis A et B etc.

2.6 - Les feuilles de marque devront être posées à 2 m devant les cibles (sécurité).

2.7 - Les flèches ne devront pas être enlevées, ni touchées et les impacts cochés tant qu'elles n'auront pas été comptabilisées.

2.8 - Les flèches devront être marquées au nom et prénom ou initiales du tireur.

2.9 - Une flèche tombée à terre peut être retirée, sur appréciation et décision de l'arbitre (4^{ème} flèche).



2.10 - Toute flèche cordon est comptée au point supérieur.

2.11 - En cas de litige, c'est l'arbitre directeur des tirs qui tranchera.

Toute flèche litigieuse touchée avant l'arrivée de l'arbitre sera comptée au point inférieur.

2.12 - En cas d'incident de tir, l'archer lève son bras au-dessus de sa tête et se retire jusqu'à l'arrivée de l'arbitre.

2.13 - En cas de problème matériel, les volées seront rattrapées soit à la mi-temps, soit en fin de tir.

2.14 - L'échauffement peut se faire avec arc et flèches face aux cibles ou sur une butte de tir à 15 m maximum de distance sans repère visuel.

Cette butte peut être disposée dans une salle (ou terrain) annexe et surveillée par un responsable.

La butte de tir d'échauffement est conseillée (15 mn maximum) mais non obligatoire.

L'heure de début des tirs, fixée par le Club organisateur, sera respectée.

2.15 - Le responsable du club organisateur ou l'arbitre peut exclure du terrain un archer qui gêne le bon déroulement de la compétition.

2.16 - Les retardataires acceptés par l'arbitre rattraperont leurs volées de retard à la mi-temps.

2.17 - Le marquage des cibles Enfants et Poussins se fera sous la responsabilité du club organisateur qui désignera deux marqueurs par cible en assurant la neutralité.

2.18 - Si deux flèches sont l'une dans l'autre, elles seront comptées au même point.

2.19 - Si une quatrième flèche a été tirée, le meilleur score sera éliminé.

2.20 - Si plus d'une flèche sont tirées sur un même spot d'un tri spot, la flèche ayant la plus petite valeur sera comptée et l'autre marquera zéro.

2.21 - S'il manque un fragment de cordon ou s'il a été déformé par une flèche, il sera reconstitué une ligne imaginaire pour compter le point. Le changement de blason est laissé à la libre appréciation de l'arbitre.

2.22 - S'il manque une ou plusieurs flèches en cible, elle (s) sera (ont) comptée(s) zéro, sauf si l'impact peut-être retrouvé.

2.23 - Si une flèche a été tirée après le signal de fin de tir, la meilleure flèche de la volée sera annulée.

2.24 - En cas d'égalité de points en fin de concours, il sera pris en compte d'abord le nombre de 10, puis de 9, et ainsi de suite, pour départager les archers ex aequo.

2.25 - Le directeur de tir ou/et l'arbitre devront vérifier qu'il ne reste pas de flèches en cibles avant d'appeler les archers pour tirer.

2.26 - L'arbitre pourra faire un contrôle visuel du matériel avant le début du concours.



ARTICLE 3

Le respect du règlement est sous la responsabilité de la **C.D.A** tir à l'arc qui pourra exclure de la **FSGT** tout archer qui ne respectera pas celui-ci.

ARTICLE 4

La **FSGT** la **C.D.A** et la **C.F.A** tir à l'arc et le Club organisateur déclinent toute responsabilité

Concernant :

- Les accidents et incidents survenant lors du non-respect du règlement.
- Les vols au détriment des licenciés ou spectateurs durant l'entraînement ou les compétitions.

ARTICLE 5

Tous les archers devront être licenciés à la **FSGT** pour être classés en championnat. Le contrôle est possible lors des compétitions (le bordereau **FSGT** faisant foi).

ARTICLE 6

Les archers non inscrits seront acceptés dans la limite des places disponibles (ne pas oublier la licence).

ARTICLE 7

Les heures des départs de la rencontre seront fixées par le club organisateur.

ARTICLE 8

LES CONCOURS 18 m OU 25 m

Toutes les personnes, archers ou visiteurs, seront interdites dans le gymnase si elles sont en chaussures de ville ou si elles sont accompagnées d'animaux.

L'exclusion de l'épreuve en cours est possible pour tout archer pris à tricher (motif grave).



Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA. Les archers sont classés d'après les résultats homologués en : - Jeunes et Adultes 18 m -, Poussins 10 m, - Enfants 15 m -. Le classement sera diffusé aux clubs, avant le début du championnat également par leur CR ou CD. L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée. Les tirs s'effectuent en 2 fois 10 volées de 3 flèches

sauf poussins = 1 x 10 volées = en cas de tirs sur 2 séries, est prise en compte uniquement la première série.

CATEGORIES		TIR "18m"	Blason	TIR "25m"	Blason
ARCS CLASSIQUES et Arcs Nus					
POUSSIN	-10 ans	1 X 10 à 10 m	80	12 m	80
ENFANT	de 10 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
JEUNE	de 14 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
CH1	Sport adapté/Invalide capable d'exercer une activité	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
CH2	Sport adapté/Invalide non capable d'exercer une activité	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CH3	Sport adapté = archers non autonomes	2 X 10 à 10 m	80	15 m	80
C1	1ère année de tir avec ou sans viseur	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C1J	Jeune (uniquement 1ère année)	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C2	Adultes après la 1ère année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 450 à 489 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	490 et plus	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C8	Arcs Sans Viseur Hors Poulies	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
ARCS à POULIES		TIR "18 m"		TIR "25 m"	
C6	Compound Adultes	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
C7	Compound E / J après la 1ère année	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans la catégorie définie par la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc dont il dépend. Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins.

Un archer peut, dans la même saison, tirer dans 2 catégories d'arc différentes mais pas dans le même tour de la même épreuve.

Un archer évoluant en C1/C1J passera automatiquement l'année suivante en C2 / C6, ou en Jeune si moins de 18 ans et ne rechuteront plus en C1. Un archer catégorie Enfant à 14 ans, passera une année en C1J avant de devenir Jeune. Les C2 réalisant au moins 2 fois + de 449 pts passent la saison suivante en C3 et ne rechutent plus. Les C4 peuvent chuter en C3.

Pour ces classements, est pris en compte le résultat de la moyenne de points obtenus par les 2 meilleurs 18 m de la saison. Pour le maintien il faut réaliser au moins 1 fois le minimum de la catégorie dans la saison.

Un surclassement d'archer est exceptionnellement possible après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement national seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les **périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir** soit dès la saison 2014-2015 :

18 m journée de la finale Nationale disputée **au plus tard au 31 janvier**

= **résultats transmis avant le 9 février**

25 m journée finale disputée **au plus tard au 30 avril**

= **résultats transmis avant le 7 mai**

Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie.

Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc.

Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité e tir à l'arc FSGT.

LA SECURITE :

La vie en club, dans le cadre d'une pratique avec arme, doit être soumise à certaines règles de sécurité, celles indiquées ici ne sont pas limitatives.

LES DANGERS COLLECTIFS :

Les archers doivent toujours être situés sur une seule ligne de tir.

Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, avec ou sans flèche.

Ne jamais toucher un archer en position de tir.

Ne jamais tirer un arc horizontalement sur la ligne de tir, l'ouverture des branches pouvant gêner un autre tireur.

Ne jamais tirer une flèche verticalement, il est impossible de savoir à quel endroit elle retombera.

Ne pas se tenir derrière les flèches lorsqu'un archer les retire de la cible.

Veiller à ce qu'un archer ne tire jamais avec une corde ou des flèches endommagées.

Exiger que les archers se retirent de plusieurs pas derrière la ligne de tir après leur volée.

Ne pas bander un arc, même sans flèche, en dehors du pas de tir.

L'armement doit se faire à hauteur de cible.

LES DANGERS INDIVIDUELS :

Tout débutant devrait porter un protège-bras, cet accessoire évitant bien des déconvenues, voire des accidents.

Toute position de tir devrait assurer le libre passage de la corde. Port de vêtements ajustés conseillé.

Ne pas se servir de flèches trop courtes, celles-ci peuvent occasionner de graves blessures à la main d'arc si elles tombent du repose-flèche lors du tir.

Au pas de tir ne pas ramasser une flèche tombée au sol pendant les tirs.

Ne jamais passer devant une ligne d'archers de près ou de loin.

En allonge, ne jamais lâcher une corde sans flèche, les risques de rupture du matériel sont très importants.

En allant chercher les flèches à la cible, faire attention aux flèches tombées hors de la cible.

Aborder la cible par le côté, en marchant.

Ne pas se servir d'un arc ou d'une corde endommagé, il y a là aussi risque de rupture pour l'un ou l'autre.

Ne pas arracher ses flèches en même temps qu'un autre archer sur sa cible. On risque, lors de cette action d'être blessé au visage par l'encoche d'une flèche qu'un tireur serait aussi en train d'arracher.



LES DANGERS DES INSTALLATIONS :

Vérifier la solidité des fixations des cibles.

Décaler les cibles afin que tous les tireurs soient sur une même ligne de tir.

En plein air vérifier l'espace derrière les cibles, si nécessaire aménager une butte de terre ou mettre des filets.

Le pas de tir ne doit pas être accessible par derrière les cibles.

CONCLUSION :

Le moniteur et l'initiateur doivent être clairs et stricts et avoir l'œil sur tous les archers.

EQUIPEMENT DE L'ARBITRE :

Il doit avoir une tenue neutre et un insigne distinctif nettement visible (insigne arbitral) permettant de le différencier des archers.

Il doit être obligatoirement muni d'un sifflet, d'une loupe, d'un chronomètre et d'un stylo rouge. L'organisateur doit mettre à sa disposition un double-décamètre ou un hectomètre.

VERIFICATIONS SUR UN ARC :

Les branches :

La branche supérieure de l'arc ne doit comporter aucune aide pour faciliter la visée.

Pas d'inscriptions (sauf logo du constructeur).

Pas de dessins (sauf logo du constructeur).

Pas de traits (sauf logo du constructeur).

Le viseur :

Pour les classiques et compound, aucun appareil électronique apportant une aide à la visée.

Pour les classiques pas de loupe grossissante.

La corde :

Pas de repère quel qu'il soit favorisant la visée.

Palette, gant ou doigtier :

Pas de crochet permettant la tenue de la corde (pour arc classique).

Arc nu classique ou compound :

Tout accessoire (Ex : viseur, stabilisateur, etc.) est interdit sauf le repose flèche.

Les flèches :

Quatre flèches au maximum. Le nom ou les initiales de l'archer doivent figurer sur les tubes.

LE GREFFE :

C'est le greffe qui a la gestion de tout ce qui concerne les tireurs :

- Accueil lors de leur arrivée.
- Vérification de la licence, et du certificat médical.
- Indication de la cible affectée.
- Fournir à l'arbitre toutes les facilités pour l'encadrement du concours.
- Répartir les archers sur différentes cibles (même club).
- Récupérer les feuilles de marque signées par les archers.
- Donner le classement.



LES INSTALLATIONS :

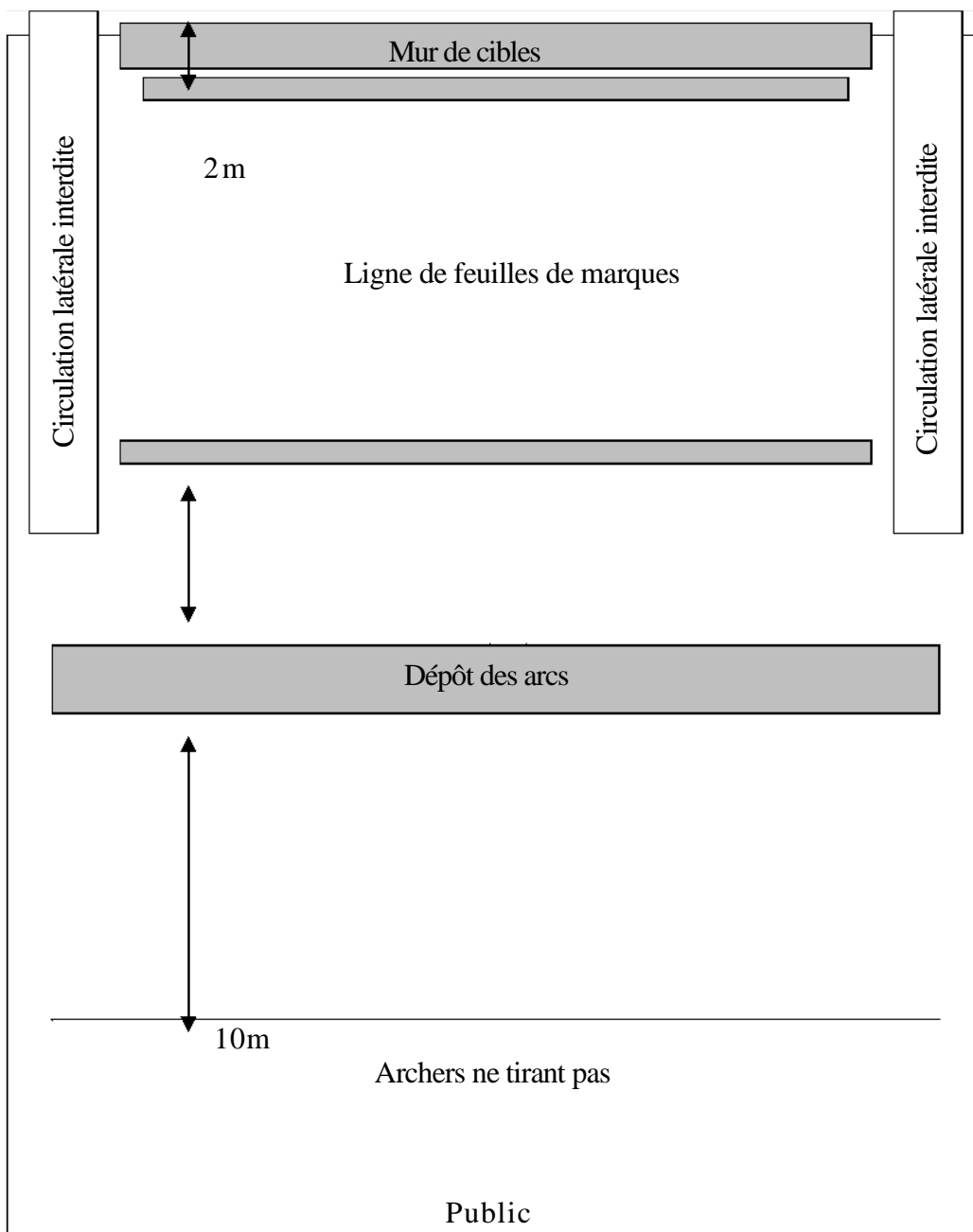
EN INTERIEUR :

Le sol doit être plat et le pas de tir marqué.

L'éclairage doit donner une bonne visibilité de toutes les cibles.

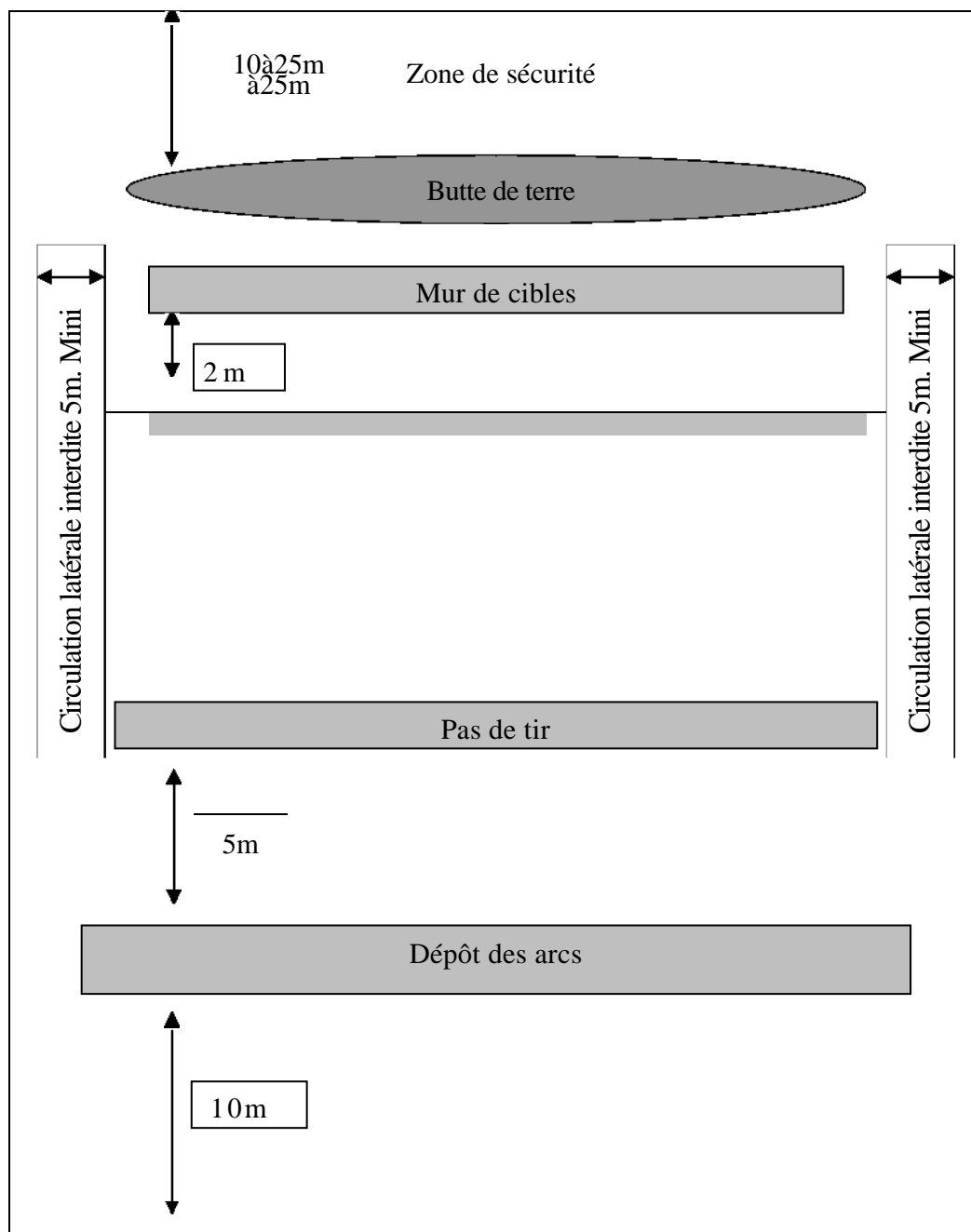
Durant les tirs la circulation latérale est à proscrire.

Le silence est demandé pendant les tirs.



LES INSTALLATIONS :**EN EXTERIEUR :**

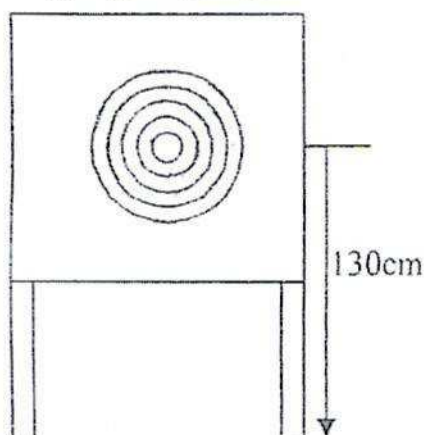
Il faut prévoir des zones de sécurité 10 à 25 m après la butte de terre qui aura 4 m de hauteur et de chaque coté 5 m minimum.



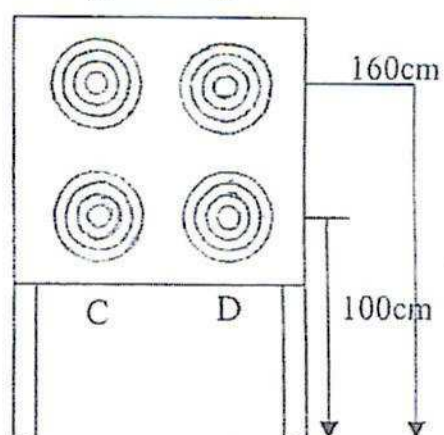
Position des blasons 18 m et 25 m

Tri spots verticaux de 60cm à 25m même hauteur que tri spots de 40cm.
Pour les poussins l'axe du blason est à 1 m du sol

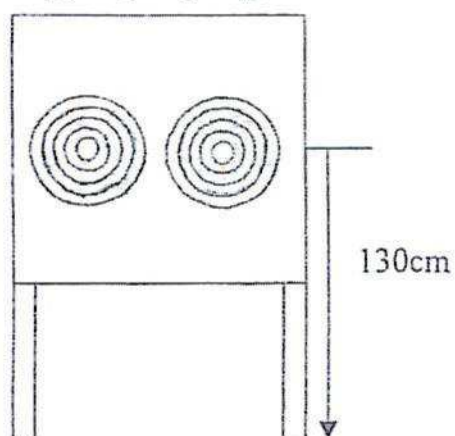
blason de 80 cm
A B C D



blason de 40 cm
A B



blason de 60 cm
A C B D



trispots verticaux de 40 cm
A C B D

